

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°34 du 26 août 2011

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°3

DÉCISION N° 65818/GEND/DPMGN/SDGP/BSOCSTAGN/SGP
portant abrogation d'un texte.

Du 5 juillet 2011

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE. : *direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale ; sous-direction de la gestion du personnel ; bureau du personnel sous-officier du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.*

DÉCISION N° 65818/GEND/DPMGN/SDGP/BSOCSTAGN/SGP portant abrogation d'un texte.

Du 5 juillet 2011

NOR D E F G 1 1 5 1 3 2 7 S

Texte abrogé :

Instruction n° 74000/DEF/GEND/RH/P/PSOCA/CST du 31 mai 2006 (BOC N° 13 du 18 juin 2007, texte 6 ; BOEM 651.4.3).

Référence de publication : BOC N°34 du 26 août 2011, texte 3.

Le texte ci-après est abrogé :

- instruction n° 74000/DEF/GEND/RH/P/PSOCA/CST du 31 mai 2006 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang servant au titre d'une spécialité des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale autres que les majors.

Pour le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et par délégation :

Le sous-directeur de la gestion du personnel,

Jacqy RIBAUD.